

— ENVIRONNEMENT — DES JOURNÉES DE CHASSE DE RÉGULATION EN FORÊT DE NOTRE-DAME



En janvier et février, des journées de chasse de régulation du gibier seront organisées en forêt de Notre-Dame, dans la partie ouest et est de la route nationale RN 104. Elle seront encadrés par l'Organisation nationale des forêts. Retrouvez les dates prévues au calendrier.



Créé le: 7/01/2022

- Mis à jour le : 19/01/2022

Prudence en forêt

Le Département de Seine-et-Marne a à cœur d'assurer la sécurité des usagers des forêts ainsi que la défense et la régularisation de la biodiversité naturelle.

La forêt domaniale de Notre-Dame, situé à cheval entre la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne, abrite de nombreux sangliers et chevreuils faute de prédateurs naturels.

En surnombre, ce gibier met en péril le renouvellement de la forêt, cause des dégâts dans les cultures riveraines et provoque des accidents de la route sur la RN 104 qui traverse la forêt de Notre-Dame.

Calendrier 2022



Afin de réguler cette faune et assurer une meilleure sécurité des usagers, des journées de chasse sont organisées et encadrées par [l'Organisation nationale des forêts](https://www.onf.fr/chasse) (ONF) à l'est et à l'ouest de la RN 104.

Pour la partie ouest, les dates sont :

- les 3, 10, 17, 24 et 31 janvier ;
- les 7, 14 et 21 février.

Pour la partie est, les dates sont :

- le 11 janvier ;
- le 8 février.

Pendant cette période, veuillez ne pas pénétrer dans la zone de chasse signalée par des panneaux « chasse en cours » installés en périphérie de l'aire concernée.

LIENS

- [Carte interactive de la chasse en forêt domaniale](https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale) (<https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale>)
- [Le site de l'ONF](https://www.onf.fr/) (<https://www.onf.fr/>)